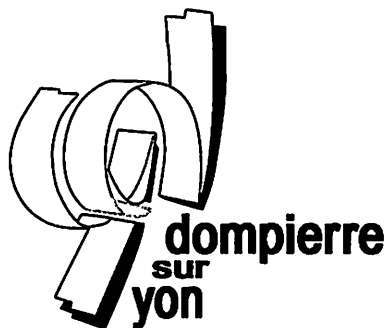




DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

2026-237

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par VFE pour ENEDIS 14 rue Eric Tabarly - 85170 DOMPIERRE-SUR-YON ;

Considérant qu'en raison du terrassement, il y a lieu de restreindre la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 19 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026 inclus, de 9h00 à 16h30, la circulation sera réduite rue du Vieux Bourg à une voie en raison de l'empiètement de l'emprise du chantier sur la chaussée et sera régulée par un alternat par feux tricolores.

La circulation des riverains et des véhicules affectés aux travaux sera maintenue pendant toute la durée des interventions.

ARTICLE 2 : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 3 : Pendant la durée et les horaires définis à l'article 1, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise du chantier et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

L'emprise du chantier devra être matérialisée et protégée conformément à la réglementation en vigueur. Une largeur suffisante de chaussée devra être maintenue libre à la circulation afin d'assurer le passage des usagers dans des conditions normales de sécurité.

La reprise du trottoir sera réalisée de manière identique à ce qui existait auparavant.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®

L'entreprise devra prévenir les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise VFE pour ENEDIS

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 7 :

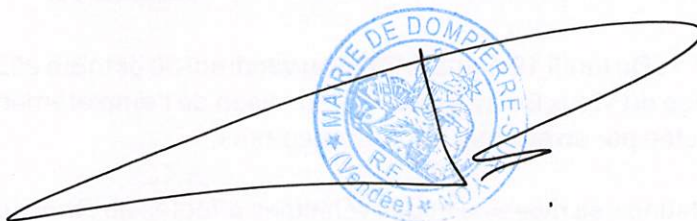
Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– VFE pour ENEDIS

A DOMPIERRE SUR YON, le 11/09/2026

Antoine GALOIS

Adjoint au maire - En charge des bâtiments et des espaces publics, du patrimoine et de l'accessibilité.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE DOMPIERRE SUR YON" and "Vendée" around a central emblem. The signature is a large, stylized loop that extends to the left and right of the stamp.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
--	---	--

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : HABAB Prénom : Mohamed
 Dénomination : VFE Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
 Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
 Téléphone 0637563517 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : ..recepisse-da-dpv@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
 Nom : VFE Prénom : HABAB Mohamed
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly
 Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE
 Téléphone 0637563517 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : ..recepisse-da-dpv@dictservices.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du vieux bourg,
 Code postal 85170 Localité : Dompiere-sur-Yon

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : TERRASSEMENT
 Date prévue de début des travaux : 31/07/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 31/07/2026
 Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
 Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
 Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue
 Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Stationner
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

ALTERNANCE PAR FEUX TRICOLORE RUE DU VIEUX BOURG ROUTE BARREE SAUF RIVERAINS RUE DES TISSERANDS + VOIR PLAN JOINT

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

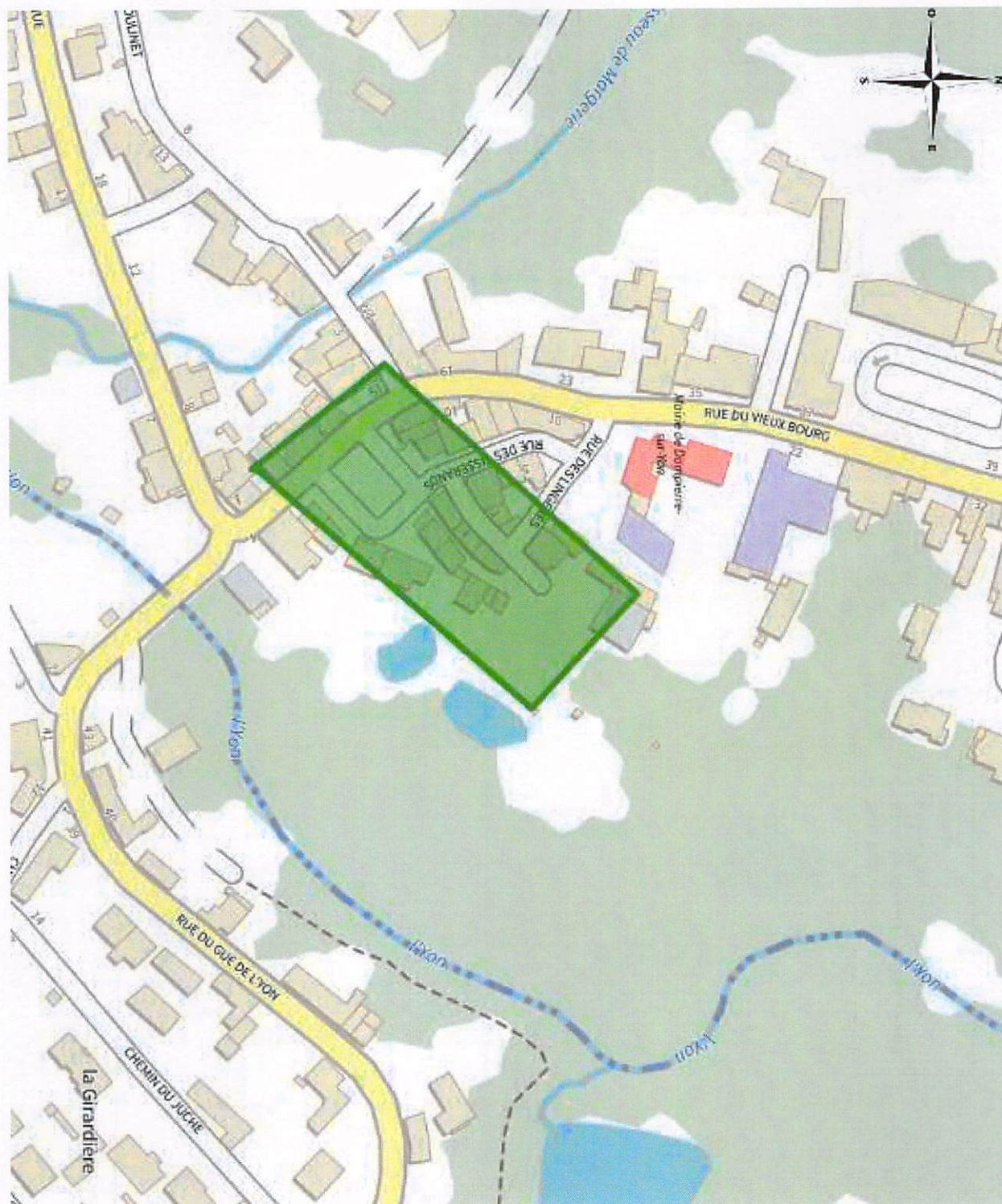
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Dompierre sur yon

Le :07/07/2026

Nom : PIHA Prénom : LAURENT Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.385372 46.736612 -1.384932 46.73623 -1.384932 46.736245 -1.383929 46.737032 -1.384406 46.737337 -1.385372 46.736612</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

